Nro. 25.

BULLETIN
de la Confédération
DU ROYAUME DE POLOGNE.
1812.

Varsovie, le 25. Août, 1812.

Les citoyens du district de Bobruysk ont donné des preuves d'un zèle sans bornes. L'ennemi étoit en grand nombre sur leur territoire; le Chef-lieu du district étoit entouré de remparts élevés par la force, quand ces dignes citoyens se sont assemblés en Diétine dans la ville de Hłusk, en se conformant à l'article V. de l'acte de la Confédération, auquel ils ont accédé. Ils ont formé un Gouvernement provisoire, pour pourvoir aux besoins des troupes, et veiller à l'ordre intérieur. Voilà le rapport du Maréchal du district, au Conseil de la Confédération générale, qui servira de témoignage de leur patriotisme.

„Au moment de l'heureuse arrivée du 4e. corps de la grande armée, ayant appris la nouvelle de l'acte de la Confédération formée à Varsovie; remplis de joie à la voix de nos confreres qui nous appelent à eux, pour ne former qu'un même corps, dans le but de coopérer aux moyens de défendre notre patrie renaissante; pénétrés d'un ardent amour de la patrie; nous, citoyens du district de Bobruysk, nous sommes assemblés en Diétine, dans l'église des Bernardins de la ville de Hłusk, le 27. Juillet de l'année courante, et là, comme de vrais Polonais et des enfans d'une même mere, a peine délivrés en partie de l'ennemi, nous avons signé l'acte de notre adhésion à la Confédération générale, en présence de S. E. M. le Général de division, Rożniecki, Inspecteur de la cavalerie polonaise, Ecuyer de S. M. le Roi d'Espagne, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre de la Couronne de fer et de la croix militaire de Pologne. Nous avous choisi entre nous, un Maréchal, douze Membres, et un Secrétaire d'une Commission pour s'occuper de l'ordre intérieur du district. L'élection des Députés à la Diéte confédérée, a été remise au tems, où le reste des citoyens du district de Bobruysk sera délivré de l'ennemi, par les efforts de la grande armée. Nous avons arrêté d'envoyer sur le champ au Conseil de la Confédératiou générale, le rapport de nos occupations, en y joignant la copie de notre acte d'adhésion à la Confédération générale, et la liste de nos signatures, et de la prier de nous éclairer et de nous donner des moyens d'effectuer nos entreprises."

Fait dans la ville de Hłusk, le 27. Juillet, 1812.

(Signé) Bykowski, Maréchal de la Diétine du district de Bobruysk, Chevalier de l'ordre de S. Stanislas.

L'acte d'adhésion du district de Bobruysk, est conçu dans les mêmes termes que celui du district de Grodno qui est déja connu.

Le 30. Juillet, jour fixé pour la Diétine du district de Krasnik, les citoyens assemblés sous la présidence de M. Joseph Wybranowski, Maréchal, ont développé par les termes les plus zélés, les sentimens dont ils sont pénétrés.

Les citoyens du district de Sienick ont accédé d'une manière exemplaire, le 6. du courant, 1812. à la Confédération générale, ayant pour Président M. Nicodème Domański, Juge de paix, Suppléant de M. Dłużewski, Nonce du district.

Les citoyens du district de Brzeziny se sont assemblés en Diétine, le 6. Août, 1812. sous la présidence de M. Przeździecki, ci-devant Maréchal, Suppléant M. Ostrowski, Nonce du district. Leur adhésion est un garant de leur ardeur et de leurs intentions patriotiques.

L'assemblée communale de l'arrondissement du district de Łomża et de Tykocin, a eu lieu le 20. Juillet, sous la présidence de M. Pobielski, Juge de paix, et Député du district.

Le Conseil de la Confédération générale a reçu le rapport de la Diétine et l'acte d'adhésion des citoyens du district d'Opoczno. M. Tarczewski y a présidé comme Suppléant de M. Skorkowski, Nonce du district, qui pour cause de santé n'a pas pu, ce jour là, s'acquitter des devoirs de Maréchal.

L'assemblée des communes de l'arrondissement des districts de Sandomi et de Haszów a accédé à la Confédération générale, le 30. Juillet, 1812. sous la présidence de M. Dutkowski, Député. — L'adhésion suivante de l'assemblée communale de la ville de Sandomir prouve le patriotisme de ses citoyens:

,,L'assemblée communale de l'arrondissement de la ville de Sandomir, ayant pour chef M. François Dutrepi, Député à la grande Diéte; pénétrée du saint amour de la patrie, ne se possède pas de la joie que lui occasionne l'heureux événement de la renaissance de la patrie. Les citoyens oublient les blessures et les malheurs qu'ils ont éprouvés, en songeant qu'ils renaissent de concert avec la patrie, et que leur ville célèbre dans les fastes de la nation, reprendra avec elle son ancienne splendeur. Ils invoquent la providence qui se sert du bras invincible de Napoléon le Grand, Empereur des Français et Roi d'Italie, et Vainqueur des tyrans du nord, pour nous venger, et qui nous a donné le melleur des Rois, en la personne de Fréderic Auguste, Roi de Saxe. Ce jour sera mémorable pour tout vrai Polonois; ce jour si saint, où nous nous assemblons pour veiller au bonheur de la patrie; ce jour qui nous oblige aux devoirs de la plus grande reconnoissance envers tous ceux qui ont contribué

à la régénération de notre patrie, de notre langue, de nos droits, et de la gloire de nos ancêtres, par leur sagesse, leur valeur et leur rang. Pénétrée de ces sentimens, l'assemblée communale de la ville de Sandomir, jure en présence du Très-Haut, de faire les plus grands sacrifices, et tous les efforts possibles, pour maintenir l'intégrité de la patrie. Voilà la raison qui l'engage à s'unir dans un même noeud, et l'adhésion suivante est le garant de nos intentions patriotiques."

Acte d'adhésion de la Diétine du District de Sandomir.

" Nous soussignés, citoyens du district de Sandomir, assemblés au Chef-lieu de notre district le 27. Juillet, 1812. sous la Présidence de M. Onufre Popiel, Nonce à la grande Diéte, et Maréchal de notre Diétine, convoquée aussitôt que la nouvelle de la régénération de la Pologne et l'arrêté de la Diéte nous sont parvenus; remplis d'une joie inexprimable, et pleins de respect pour le Etats de la Diéte, qui pour parvenir au grand but de la renaissance de la patrie, out établi la Confédération générale de la Pologne; pénétrés du plus grand zéle, de la plus grande ardeur et du desir d'effectuer cette grande entreprise, protégée par le Régénérateur du Royaume de Pologne, Napoléon le Grand, Empereur des Français et Roi d'Italie; nous accédons à la Confédération générale, persuadés que c'est la seule voie pour parvenir à notre but; c'est-à-dire pour rendre à notre patrie, son ancienne splendeur et ses anciennes limites; imitant par là nos ancêtres, les citoyens de Sandomir, qui selon le témoignage de l'hitstoire, avoient toujours recours à l'union générale de la Confédération, dans toutes les crises de la patrie: Nous y accédons, ayant pour unique motif, de défendre la patrie, et de reconquérir les parties de notre Royaume, qui nous ont été enlevées par l'injuste droit du plus fort. Nous sommes prêts à sacrifier tout pour la patrie, et nous jurons d'être fidèles à nos sermens, jusqu'au dernier moment de notre vie. Pour plus de solemnité, nous signons cet acte de nos propres mains. „

Fait à Sandomir, le 27. Juillet, 1812.

Le Conseil général a reçu le rapport de la maniére dout s'est passée la Diétine de Warta, et de Konin, à laquelle a présidé M. Joseph Offman, le 6. Août 1812. La liste des d'ahésions prouvera le zèle des nombreux citoyens.

Les citoyens du district de Łęczyce et d'Orłów out accédé à la Confédération générale, le 30. Août, avec le zèle qui caractérise le Polonais, ayant pour Président, M. Iguace Szamowski.

Voilà comment est conçue l'adhésion des citoyens du District de Łęczyce, à laquelle a présidé M. Zabokrzycki, nonce et Maréchal.

" Jamais le Polonais n'a en d'occasion plus favorable pour payer so tribut à la patrie, comme à présent, sous la protection de Napléon le Grand, où il peut et doit se joindre, pour garantir l'existence de la patrie, qui renait tout récemment de ses ruines, et pour délivrer les parties déchirées de la

Pologne, qui gémissent sous le joug étranger. Nous devons nous unir, pour briser les fers de nos confrères, qui ont le malheur d'être opprimés par une nation, qui a été de tout tems nôtre ennemie déclarée.,,

" Profitant de cet événement si cher pour le vrai Polonais, nous citoyens du district de Łęczyce, nous nous empressons de satisfaire à ce que le Conseil général à arrêté le 28. Juin, 1812. à Varsovie.,,

" Voilà le but qui nous a assemblés à l'église des Bernardins, dans ce temple choisi par nos ancêtres pour toutes les délibérations. Nous accédons à la Confédération générale, et nous desirons que cet acte de notre adhésion soit le garant de nos plus saints devoirs. Nous jurons en présence du Créateur qui nous relève de l'abyme où nous avons été plongés pendant 18. années, de faire les plus grands sacrifices, pour l'intégrité de la patrie, et la délivrance de nos confrères, qui sont encore sous le Gouvernement étranger, et d'être fidèles à tout ce que la Confédération arrêtera, sans épargner nos fortunes ni nos personnes. Pleins de ces sentimens, nous en serons pénétrés jusqu'à l'heureux moment de la réunion générale notre patrie.,,

" Nous autres, courbés sous le poids des années dont la vieillesse ne permet pas de porter le reste de nos forces, pour la défense de la patrie, nous rendons graces à la Providence, de nous avoir permis d'avoir sur le déclin de nos jours, le bonheur de voir renaître la patrie et l'union de nos concitoyens; nous jurons d'adresser nos ferventes prières à Dieu, pour qu'il couronne les entreprises de notre nation.,,

Fait à Łęczyce, le 12. Août, 1812.

Les citoyens du district de Zgiersk, sous la Présidence de M. Thomas Byszewski, Nonce et Maréchal, se sont assemblés en Diétine avec une ardeur semblable. Le rapport de M. Mathieu Skrzydiński, Nonce et Maréchal du district de Gniesn, ainsi que l'acte de la Diétine, en seront le témoignge. L'empressement à été général.

Le 10. Août, 1812. de nombreux citoyens du district de Prasznyk se sont assemblés en Diétine, et tout le monde s'empressoit de signer au plus vite l'acte d'adhésion à la Confédération générale. M. François Kamiński, Nonce et Maréchal, a présidé la dite Diétine. M. Umiński n'à pas pu présider, pour cause de santé, à la Diétine du district de Krotoszyn, le 27. Juillet, 1812. et M. Korytowski, juge de paix, l'a supplée. L'accession des citoyens du dit district prouve leur patriotisme.

Le 22. du courant, M. Francçois Mniewski, Nonce du district de Radziejów, a présenté au Conseil de la Confédération générale, l'adhésion des citoyens de ce district, faite le 12. Août, 1812. à leur Diétine, à laquelle a présidé M. Karski, Nonce et Maréchal. Non seulement l'acte de leur adhésion, mais encore de nombreux discours tenus par les citoyens, peignent le patriotisme et le zèle dont ils étoient pénétrés en signant l'acte de leur adhésion.
